

<b>DATES</b>	<b>OPÉRATIONS</b>
<b>PHASE PRINCIPALE</b>	
<b>Du 20 avril (midi) au 5 mai (midi)</b>	<b>Saisie des vœux.</b>
À partir du 19 mai (midi)	<b>Envoi d'un courriel</b> (sur la messagerie électronique <u>professionnelle</u> ) <b>notifiant la disponibilité de l'accusé de réception</b> sur l'application MVT1D, permettant de contrôler le barème.
Du 19 mai (midi) au 1er juin (8h)	<b>Phase de publication et de rectification des barèmes</b> : les candidates et candidats pourront demander à la cellule mobilité une correction de leur barème au moyen de l'annexe 10.
À partir du 1 <sup>er</sup> juin ( <u>midi</u> )	<b>Accusé de réception avec barème définitif</b> : à cette date les barèmes sont arrêtés définitivement par l'IA-DASEN et ne sont plus susceptibles d'appel.
À partir du 03 juin	<b>Publication des résultats</b> sur l'application MVT1D.
<b>PHASES D'AJUSTEMENTS</b>	
À partir du 10 juin	<b>Classement des circonscriptions</b> par les enseignantes et enseignants n'ayant pas eu de poste à la première phase.
Avant le 04 juillet Puis avant la rentrée	<b>Envoi d'un courriel</b> (sur la messagerie professionnelle des enseignantes et enseignants) <b>notifiant le résultat de leur affectation sur I-prof</b> (partie Affectation).